

Décision

Générale

colonial

Décision n° 197 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 197

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

17 février 1961

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro

28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis à salaire mensuel et classés comme suit dans la hiérarchie du personnel auxiliaire, pour compter du 30 septembre 1960, les agents. à salaire journalier ci-après désignés en service au Ministère des Affaires intérieures :